

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65-439-1933 Dégrèvements, remboursements de droits indument perçus,

n° 65-439-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1933

Numéro JO
n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro
30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

la somme de neuf mille quatre cent quatre-vingt seize francs quatre-vingts centimes (9.496 fr, 80), montant de droits d'enregistrement indôûment perçus, sera remboursée à la Banque de l'Indochine, succursale de Djibouti. Le remboursement de cette somme sera imputé sur les crédits du

chapitre 14, article 6, paragraphe I, exercice 1983 : « Dépenses des exercices clos et périmés. »